

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingtième session
Merida, Yucatán, Mexique
2-7 décembre 1996

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapport sur l'état
d'avancement de la stratégie en matière de formation

RESUME

Conformément aux décisions qui ont été prises par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 19ème session, ce point a été inscrit à l'ordre du jour de manière à présenter un rapport sur l'état d'avancement de la stratégie en matière de formation concernant les biens naturels et culturels. Ce document de travail contient :

- i) une présentation succincte du manuel sur la Convention du patrimoine mondial qui présente et explique le processus de conservation du patrimoine mondial de manière claire et logique ;
- ii) un bref rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie en matière de formation concernant le patrimoine naturel ; et
- iii) une proposition de cadre stratégique pour la formation dans le domaine du patrimoine culturel fondée sur l'identification de principes communs de conservation et sur l'identification des besoins régionaux, ce qui a fait l'objet d'un débat lors d'une réunion d'experts qui s'est tenue à l'ICCROM, à Rome, du 19 au 21 septembre 1996.

Il est demandé au Comité :

- i) de prendre note de la réunion (**document d'information WHC-96/CONF.201/INF.15**)
- ii) d'adopter la proposition de cadre stratégique pour les biens culturels et les recommandations établissant les principes directeurs énoncés au paragraphe 23.

I. Manuel sur la présentation de la Convention du patrimoine mondial : Guide à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

1. Le Comité se souviendra qu'il a adopté une stratégie en matière de formation concernant le patrimoine naturel lors de sa dix-neuvième session en décembre 1995. *Un Manuel sur la Convention du patrimoine mondial* a par la suite été préparé dans le cadre de l'élaboration d'un ensemble *d'informations sur la formation*. La première ébauche de ce *Manuel* présente et explique le processus de conservation du patrimoine mondial : l'identification, l'analyse, l'évaluation, la conservation, la gestion, la présentation et le suivi du patrimoine culturel et naturel "d'une valeur universelle exceptionnelle". Ce processus de conservation n'est pas expliqué clairement ou logiquement dans les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

2. Le *Manuel* a pour objectif d'accroître la capacité de participation au processus de conservation du patrimoine mondial. Il est prévu que le *Manuel* sera publié sous forme de classeur ou de manuel de petit format pour permettre une révision ultérieure de son contenu et d'y ajouter facilement des formulaires et des documents qui existent actuellement séparément et dans divers formats (par exemple le formulaire de proposition d'inscription, la Liste du patrimoine mondial, la carte du patrimoine mondial etc.).

3. Les utilisations et les publics cibles du *Manuel* devraient comprendre la formation et l'éducation, le personnel du Centre pour le patrimoine mondial, d'autres membres du personnel de l'UNESCO au siège et hors siège, les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, l'industrie du tourisme (par exemple les guides sur les sites du patrimoine mondial), le Comité et le Bureau du patrimoine mondial, les organes consultatifs du patrimoine mondial (ICCROM, UICN et ICOMOS) et d'autres intéressés par la conservation du patrimoine mondial. Des exemplaires en anglais du projet du *Manuel* sont mis sur demande à la disposition des membres du Comité, s'ils le demandent.

II. Mise en oeuvre de la stratégie en matière de formation dans le domaine du patrimoine naturel

4. La "Stratégie en matière de formation dans le domaine du patrimoine naturel" adoptée en 1995 comme base à l'élaboration future du programme en coopération avec les organes consultatifs, met l'accent sur quatre actions stratégiques destinées à développer : (i) des programmes et matériels d'information pour le patrimoine naturel ; (ii) une série d'ateliers régionaux de formation du patrimoine mondial ; (iii) des réseaux informatiques du patrimoine mondial ; et (iv) l'octroi de bourses et de subventions aux gestionnaires de site.

5. La demande de formation à la conservation du patrimoine naturel parmi les Etats parties continue d'augmenter. Cette expansion de la demande est associée à la nécessité croissante de lier la gestion des zones du patrimoine naturel à l'amélioration du bien-être social et économique des communautés

locales et à la planification du développement régional. Les besoins en formation de spécialistes du patrimoine naturel va donc bien au-delà des thèmes classiques comme l'écologie, la gestion des forêts etc., et se prolonge dans de nouvelles disciplines comme le droit international sur la protection de l'environnement, la planification et la gestion des zones protégées ainsi que la politique en matière de protection de l'environnement.

6. En guidant la future élaboration du programme de formation de spécialistes en patrimoine naturel, le Centre adopte donc une approche souple, comprenant, dans la mesure du possible, le soutien d'ateliers choisis, des subventions et bourses d'étude comme dans le passé tout en encourageant de nouvelles initiatives en conformité avec les mesures stratégiques adoptées par le Comité lors de sa 19ème session de décembre 1995.

7. Comme le reflètent les mesures stratégiques, un accent particulier a aussi été mis sur la création de réseaux. A la suite du premier atelier des gestionnaires de site, accueilli par la Wet Tropic Management Authority (WTMA) à Ravenshoe, Queensland, Australie, du 12 au 15 avril 1996, un réseau régional pour la gestion du patrimoine mondial a été constitué pour l'Asie du sud-est, le Pacifique du sud-ouest, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le réseau compte déjà plus de 100 membres et encourage l'échange d'informations et d'expérience sur des aspects opérationnels concernant la mise en oeuvre de la Convention et de la "meilleure pratique de gestion" dans les sites du patrimoine naturel mondial.

8. La création de réseaux, y compris l'établissement de liaisons de communication électronique entre les gestionnaires de site du patrimoine naturel mondial fera l'objet d'une attention toute particulière en 1997. Reconnaissant que tous les sites du patrimoine naturel mondial n'ont pas accès aux communications électroniques, des efforts seront faits pour organiser des "ateliers régionaux du patrimoine mondial" au cours desquels seront demandées et documentées des études de cas émanant de sites du patrimoine naturel mondial et portant sur des questions spécifiques de gestion comme les relations avec la communauté, le tourisme etc. Les études de cas du patrimoine naturel mondial, rassemblées et compilées par ces réseaux de communication électronique et ces ateliers régionaux seront utilisées dans la conception et l'élaboration de modules de formation sur des thèmes choisis. Le premier de cette série d'ateliers régionaux, consacré aux relations avec la communauté locale, sera accueilli par le Royal Forest Department de Thaïlande au site du patrimoine mondial de Thung Yai - sanctuaires de faune de Huai Kha Khaeng, en novembre 1997.

III. Proposition d'approche stratégique en matière de formation dans le domaine du patrimoine culturel

9. A la suite de la décision prise par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 19ème session, une réunion d'experts a été

organisée à Rome du 19 au 21 septembre 1996 à l'invitation du Centre du patrimoine mondial et de l'ICCROM. Cette réunion avait pour objectif de concevoir une approche souple et progressive en matière de formation qui augmenterait les capacités opérationnelles pour la conservation de sites du patrimoine mondial. Une telle approche aiderait aussi les Etats parties à assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Convention. Les experts ont présenté des analyses régionales des besoins de formation et ont tenté de proposer des approches stratégiques respectivement pour l'Amérique latine, l'Asie, les Etats Arabes, les Etats Baltes et l'Afrique subsaharienne.

10. Dans le contexte général de la formation à la conservation de biens culturels immobiliers présentée par le représentant de l'ICCROM, tous les experts ont estimé que le développement des ressources humaines était un élément fondamental de conservation et de gestion de sites du patrimoine mondial et ils ont souligné la nécessité de combiner programmes de formation et d'éducation qui amélioreraient le niveau de sensibilisation du public et changeraient les attitudes prévalant actuellement.

11. Concernant la formation de type classique, l'ICCROM a insisté sur la nécessité de prévoir de programmes spécialement destinés aux équipes affectées à des projets de conservation et réunissant des gestionnaires de site, des architectes, des ingénieurs, des conservateurs-restaurateurs, des conseillers spécialistes, des techniciens, des artisans, des administrateurs et des urbanistes. L'ICCROM a souligné la complexité du processus de conservation qui comprend l'enquête, l'étude, l'enregistrement, la documentation et l'évaluation de sites du patrimoine, des analyses scientifiques sur l'état et le traitement de conservation des structures, la préparation et la réalisation de projets de conservation-restauration ainsi que la gestion et l'administration.

12. L'ICCROM a identifié trois niveaux de formation : a) la formation professionnelle de base ; b) une spécialisation en conservation du patrimoine au cours d'études de troisième cycle et/ou de stages ; c) le perfectionnement des capacités professionnelles par des programmes de recherche approfondis, des cours sur une courte durée, des ateliers, des séminaires et la consultation de spécialistes. Il a aussi été vivement recommandé d'intégrer aux ateliers et séminaires une expérience sur le terrain organisée et suivie de manière systématique et d'accorder une attention spéciale à "l'enseignement à distance" lorsque cela est possible.

13. Les experts ont insisté sur le fait que les besoins de formation devraient être évalués selon une base régionale et en relation avec le processus de gestion du ou des sites concernés. L'établissement de réseaux entre des organismes de formation qualifiés et des organismes internationaux, l'ICCROM en particulier, a été jugé essentiel. La rentabilité a aussi été considérée comme un facteur important.

14. Tous les experts ont convenu que même si des travaux de restauration spécifiques ne peuvent être réalisés que par du personnel bien formé, il est nécessaire d'expliquer le processus de conservation et d'accroître la sensibilisation du public. Le développement des connaissances et de la compréhension de l'importance et des valeurs du patrimoine pour des groupes cibles très divers comme les décideurs, les investisseurs, les administrateurs de biens, les ONG, les associations de bénévoles et la communauté locale crée un "contexte favorable" aux fins de conservation et ne peut pas être dissocié des activités de formation.

15. Parmi les six approches régionales présentées (Amérique latine et Région des Caraïbes, Afrique subsaharienne, Etats Arabes, Etats Baltes, Asie du sud-est, Pacifique), trois seulement étaient fondées sur une évaluation des besoins régionaux (Amérique latine et Région des Caraïbes, Afrique subsaharienne, Etats Arabes). Des informations concrètes et chiffrées n'ont toutefois été fournies que pour l'Afrique subsaharienne où une enquête sur la conservation de biens culturels fixes avait été effectuée. Un questionnaire détaillé préparé par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec l'ICCROM/CRATerre et le projet GAIA, a été envoyé en mai-juin à 44 pays et le Centre avait reçu 33 réponses en septembre. Les besoins d'ensemble et les niveaux de sensibilisation à la conservation ont néanmoins été clairement identifiés dans chaque région et des approches reposant sur des projets achevés et en cours ont été présentées et commentées comme des études de cas. "L'étude de cas du Népal" a abouti à un débat sur la nécessité d'intégrer les cultures vivantes au processus de conservation chaque fois que des monuments continuent de remplir une fonction sociale. Le rôle des institutions participant à la conservation de biens culturels a aussi fait l'objet de discussions et il est apparu que les autorités locales et les ONG ont en Asie un rôle très actif dans la conservation des biens tant culturels que naturels. Les résumés des communications présentées par les experts représentant les régions, et choisis par le Centre pour le patrimoine mondial et l'ICCROM, ainsi que ceux des institutions collaborant avec l'ICCROM (les universités de Louvain, York et Montréal) figurent dans le **document d'information : WHC-96/CONF.201/INF.15.**

PROPOSITION DE CADRE STRATEGIQUE

16. La réunion des experts a adopté un cadre stratégique, en rappelant que l'élaboration d'une stratégie en matière de formation pour la protection de biens culturels immobiliers y compris la conservation de sites du patrimoine mondial devrait être fondée sur la compréhension et la reconnaissance claires de leurs valeurs culturelles et de leurs relations avec leur environnement, ainsi que sur une évaluation détaillée des besoins en matière de conservation dans un contexte régional. Compte tenu de la disparité entre les données concrètes dans les présentations régionales lors de la réunion de Rome et étant

donné la complexité du processus de conservation et des différents niveaux de pratique de conservation dans chaque région, le groupe d'experts a décidé qu'il était seulement possible à ce stade d'adopter un cadre stratégique en vue de renforcer l'établissement de capacités aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux. Cette approche, qui devrait permettre la préparation de stratégies régionales souples, pragmatiques et intégrées, est fondée sur les conclusions communes suivantes qui sont ressorties de la réunion :

- l'insuffisante sensibilisation aux problèmes du patrimoine culturel parmi les décideurs et les communautés locales ;
- l'insuffisance du soutien politique, du système de protection juridique et la modicité des budgets de fonctionnement pour les administrations culturelles ;
- l'insuffisance des interventions multidisciplinaires sur les sites et le peu d'intérêt porté aux questions de gestion et de collectes de fonds ;
- le manque de formation du personnel spécialisé, l'insuffisance des ressources opérationnelles ainsi que les possibilités limitées d'établissement de capacités pour la conservation aux niveaux nationaux et régionaux ;
- l'insuffisance de l'interaction et des échanges d'informations entre les spécialistes participant à la conservation aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux ;
- la prise en considération insuffisante des concepts de conservation dans des stratégies de développement durable lorsqu'une nouvelle approche pourrait avoir un impact sur l'amélioration des conditions de vie et la vitalité spirituelle des communautés locales.

17. Le groupe d'experts a donc recommandé que les stratégies régionales en matière de formation qui ont été présentées soient plus amplement développées dans des programmes en indiquant des estimations de coûts et des calendriers. Ils ont aussi pris note du fait que malgré la diversité culturelle, socio-économique, géographique et de l'environnement de deux régions géoculturelles, les stratégies proposées pour l'Afrique subsaharienne et les Etats Arabes avaient été élaborées suivant une méthodologie commune reflétant l'expérience sur le terrain, les études de cas et les études régionales. Ces stratégies visent à toucher quatre publics principaux : les décideurs et les administrateurs culturels, les gestionnaires de site, les techniciens et les communautés locales. Elles sont en outre basées sur trois catégories d'activités complémentaires :

- formation, sensibilisation et éducation ;
- projets de démonstration / pilotes

- réseaux informatiques sur les questions de conservation.

18. Au niveau de la formation, une attention doit être accordée aux éléments suivants :

- le renforcement des opportunités existantes de formation ;
- l'identification de partenariats aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux ;
- la création et l'activation de réseaux d'organismes de formation aux niveaux régionaux et internationaux ;
- l'élaboration de programmes de formation dont le contenu est adapté aux réalités locales conjointement avec des programmes éducatifs et de promotion destinés à des groupes cibles comme les communautés locales, les jeunes et les enfants.

19. La démonstration de projets pilotes doit être fondée sur un diagnostic sûr et l'application de principes de conservation préventive. Ils doivent être mis en oeuvre *in situ* et démontrer l'efficacité et l'utilité d'une approche intégrée et durable qui tient compte des dimensions morales, sociales, économiques, techniques et de gestion se rapportant à la conservation.

20. Comme pour les réseaux informatiques sur les questions de conservation, la technologie informatique la plus moderne devrait être utilisée conjointement avec des approches classiques comme des ateliers, des séminaires, des publications et bulletins d'information etc.

21. Les organismes internationaux comme l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial et leurs partenaires devraient collaborer à la préparation et la coordination de stratégies régionales ainsi qu'à la promotion d'activités de recherche et de développement pour des cours thématiques, aux niveaux internationaux et régionaux, basés sur la rentabilité et l'efficacité.

22. Les experts ont adopté le cadre stratégique énoncé ci-dessus ainsi qu'un ensemble de recommandations générales aux Etats parties, aux autorités locales, aux organismes de financement et aux organismes de formation, dont la copie est jointe au présent document à l'**Annexe 1**, dont il devrait être tenu compte dans le cadre stratégique précité.

23. Le Comité pourrait souhaiter adopter les principes suivants qui devraient guider les activités de formation dans le domaine du patrimoine naturel et culturel :

- i) appliquer aux sites tant culturels que naturels les mesures stratégiques suivantes qui ont été adoptées par le Comité en 1995 :

- continuer à élaborer des programmes et des ensembles d'information contenant du matériel de base sur le patrimoine mondial, sa déontologie et sa mise en oeuvre; et
 - développer des réseaux informatiques sur la Convention du patrimoine mondial au bénéfice de tous les gestionnaires de site ; faciliter la fourniture du matériel informatique et de communication qui permette aux gestionnaires de site d'accéder à Internet.
- ii) demander aux organismes consultatifs (UICN, ICCROM, ICOMOS) de collaborer, autant que possible, à la préparation de stratégies régionales et de programmes éducatifs et de sensibilisation qui devraient faire partie de la stratégie en matière de formation. Les ateliers communs devraient être encouragés et le résultat de leur évaluation porté à l'attention du Comité.
 - iii) demander aux organismes consultatifs d'élaborer des cours thématiques au niveau international et les adapter au niveau régional avec des institutions partenaires : le cours intitulé "conservation des villes du patrimoine mondial, conservation territoriale et urbaine intégrée" est un exemple typique de cette évolution nécessaire.
 - iv) accorder une plus grande importance aux programmes éducatifs et de sensibilisation qui font partie de la stratégie en matière de formation et affecter davantage de ressources à ces activités.
 - v) évaluer et analyser tous les besoins de formation non seulement au niveau des processus de conservation et de gestion du site mais aussi dans le contexte général d'une politique nationale pour la conservation du patrimoine et progressivement, au vu d'un cadre de planification régionale prenant en compte des programmes de conservation intégrée et durable.
 - vi) encourager, par conséquence, toutes les régions en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et ses organismes consultatifs, l'ICCROM en particulier, à développer de manière plus approfondie leurs approches stratégiques et à tenir compte des réalités locales, des priorités, de la disponibilité des ressources, des contraintes financières et des calendriers. Par ailleurs, la préservation du patrimoine devrait aussi inclure les problématiques liées à l'économie et au développement.
 - vii) porter à l'attention du Comité des rapports sur l'état d'avancement des approches régionales pour le patrimoine culturel, en commençant par des propositions concernant les Etats Baltes, l'Amérique latine et les Caraïbes, le cours sur la conservation territoriale et urbaine intégrée, et pour le patrimoine naturel en Asie et dans la région pacifique.

- viii) encourager des centres régionaux de formation comme :
- (a) les écoles pour la formation de spécialistes en faune et flore en Afrique francophone (Garoua, Cameroun), en Afrique anglophone - Mweka College of Wildlife Management, Moshi, Tanzanie ;
 - (b) CATIE Costa Rica (Amérique latine) ;
 - (c) Wildlife Institute of India (WII) Dehra Dun, Inde ;
 - (d) Centro Nacional de Conservación, Restauración y Museología, Cuba (CENCREM) = Catedra Regional de Conservación (UNESCO - UNITWIN) ;
 - (e) CECRE cours sur la conservation architecturale l'université fédérale de Bahia, Brésil ;
 - (f) le Centre pour la conservation CECOR à l'université fédérale de Minas Gerais, Brésil ainsi que d'autres organismes qualifiés à recevoir les programmes et ensembles d'information sur la Convention du patrimoine mondial et utiliser les études de cas des sites du patrimoine mondial. Par ailleurs, la création de réseaux d'organismes de formation pour le patrimoine culturel et naturel devrait être encouragée et soutenue afin de coordonner des programmes existants et nouveaux et de permettre leur diffusion.
- ix) étant donné la sous-représentation du patrimoine culturel de certaines régions de la Liste du patrimoine mondial et en particulier du patrimoine africain, la priorité de l'UNESCO en faveur de l'Afrique, l'absence de cours de formation dans le domaine de la conservation de biens culturels fixes en Afrique subsaharienne, la nécessité de former et d'instruire presque tous les décideurs, gestionnaires de site, techniciens et populations locales, demander au Centre du patrimoine mondial et au projet GAIA/ICCROM/CRATERRE-EAG de lancer, en 1997, un premier ensemble d'activités de formation *in situ* en Afrique subsaharienne. Ces activités seront développées en trois phases dans le cadre d'un projet cadre international **pilote** de dix ans. Au cours de la **phase de lancement** de trois ans, le cadre stratégique sera affiné et la méthodologie sera testée. Dans la **seconde phase**, le potentiel de formation existant sera réévalué et les organismes de formations nationales et régionales adéquates seront identifiés en vue d'adapter, d'améliorer et de diversifier les matériels didactiques. Lors de la **troisième phase**, de nouveaux programmes de formation seront élaborés et adaptés aux réalités locales afin de refléter le savoir-faire acquis au cours des activités *in situ* ;
- x) le Centre du patrimoine mondial, ses organismes consultatifs et les Etats parties devraient coopérer plus étroitement les uns avec les autres et entreprendre des activités de formation en conformité avec les approches régionales et thématiques adoptées par le Comité. Le Comité pourrait en outre souhaiter prévoir une période de deux ans après laquelle toutes les activités soutenues par le Fonds du patrimoine mondial devraient être conséquentes avec les principes directeurs énoncés plus haut.

De plus, le Comité :

- xi) pourrait demander une révision des *Orientations* devant guider la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* afin de refléter les principes directeurs pour les activités de formation tels qu'ils ont été adoptés lors de sa XXème session.

- xii) pourrait approuver la somme de 150.000 US \$ afin de (i) lancer la projet précité pour l'Afrique subsaharienne pour un montant de 50.000 US \$ (ii) faciliter les évaluations régionales des besoins de formation, (iii) élaborer des programmes et des ensembles d'information de formation sur la *Convention du patrimoine mondial* (iv) relier des centres de formation régionaux choisis aux réseaux informatiques et de transmission classique d'informations du patrimoine mondial ; et demander au Centre du patrimoine mondial de coordonner et de superviser la mise en oeuvre des actions prioritaires énoncées plus haut ainsi que celle de la stratégie en matière de formation.

A. Etats parties

Les Etats parties devraient i) remplir leurs devoirs et obligations conformément à la Convention sur le patrimoine mondial et faire respecter la protection juridique des sites du patrimoine mondial en conformité avec des paramètres définis, ii) assurer la planification et la coordination sur chaque site de tous les projets financés par les autorités nationales ou l'assistance internationale.

B. Autorités locales

Les autorités locales devraient soutenir sans réserve les initiatives de leur Etat partie. Les prises de décision et les débats concernant les sites du patrimoine mondial devraient à tous égards être ouverts. Un soutien devrait être apporté aux actions visant à améliorer et accroître la sensibilisation du public aux sites du patrimoine mondial et aux besoins et opportunités qu'ils représentent. Un soutien devrait être apporté aux programmes de formation proposés en envoyant du personnel pour participer aux cours et en prouvant un soutien financier. Les autorités locales devraient aussi contribuer à l'apport de fonds pour les sites du patrimoine mondial.

C. Organismes de financement

Une combinaison de financement par le secteur public et privé devrait être encouragée. Un financement local aussi bien que national et international devrait être recherché pour subvenir aux besoins des sites du patrimoine mondial : les populations locales apprécient leur patrimoine culturel et peuvent l'exprimer par leurs propres contribution et participation.

D. Organismes de formation

L'établissement de programmes de formation au sein des stratégies régionales globales, accessibles en termes de temps et de coût, devrait être encouragé en particulier concernant la gestion de la conservation de sites du patrimoine mondial.

D'une manière idéale, il devrait y avoir au moins un programme de formation dans chaque région du monde et ces programmes devraient être effectivement reliés par un réseau de communication régulière. L'ICCROM devrait exercer un rôle de coordination.

Pour rechercher les modes de formation les plus efficaces, en termes de communication et de rentabilité, les centres de formation devraient orienter des initiatives existantes et entreprendre des programmes pilotes de formation ayant les caractéristiques suivantes :

- i. la formation devrait comprendre l'étude de la Convention du patrimoine mondial et ses implications, intégrer tout le contexte des sites du patrimoine mondial, y compris la compréhension des paysages culturels, et développer la compréhension de la complémentarité du patrimoine naturel et culturel ;
- ii. les cours de formation devraient avancer une orientation vers de saines pratiques de conservation, la planification préalable des risques, en intégrant toutes les techniques appropriées d'évaluation, d'enregistrement et de documentation et en encourageant les échanges d'idées sur la question de la tradition par rapport à la modernité ;
- iii. la formation devrait respecter les traditions de vie (par exemple concernant les lieux sacrés) mais pourrait avoir besoin d'établir des orientations pour harmoniser les pratiques traditionnelles avec la bonne conservation, le respect du "particularisme local" tout en faisant attention aux recommandations et normes internationales acceptées, et intégrer la compréhension des besoins et des aspirations des communautés locales ;
- iv. la formation devrait reconnaître que chaque responsabilité (par exemple des administrateurs, gestionnaires, spécialistes et propriétaires) est interdépendante et devrait comprendre des aptitudes à une communication efficace comme la faculté d'établir un compromis créatif ;
- v. La formation devrait inculquer et encourager la participation du public et la nécessité de respecter la diversité culturelle et les besoins sociaux ; elle devrait développer la sensibilisation du rôle utile que peuvent jouer les bénévoles de la conservation et devrait comprendre et exprimer une souplesse et un esprit visionnaire afin de répondre aux changements et aux besoins futurs ;
- vi. la formation devrait encourager les débats sur les questions financières du secteur public et privé, y compris la présentation de réalités et d'opportunités économiques, traiter la question des appels de fonds de manière positive et faire des demandes de subvention pour du personnel technique ; les centres de formation devraient aussi être rationnels quant aux ressources disponibles ;
- vii. la formation devrait être vivante, interactive, interdisciplinaire et encourager le déploiement de toutes les techniques de communication ; elle devrait être liée aux sites réels du patrimoine mondial par des travaux sur le terrain, des stages et la rédaction de plans de gestion, fournir des manuels et des moyens didactiques intégrant les fruits de l'érudition et de la recherche et apporter des conseils et des encouragements.

Tous les partenaires participant au processus de conservation, en reconnaissant pleinement le caractère unique du patrimoine, devraient avoir conscience :

- a) de l'importance de comprendre les besoins sociaux et les aspirations de la population, et du respect légitime dû à une culture vivante,
- b) de la valeur du partenariat, tant intellectuel que financier, ainsi que du rôle vital d'une mise en réseau efficace ;
- c) de la rareté des ressources disponibles et du besoin de synergie dans l'action ainsi que de la nécessité de faire attention à l'efficacité et à la rentabilité,
- d) de la nécessité d'accepter un degré approprié de coordination, appliqué avec délicatesse, et de la nécessité de structures de soutien en plus des programmes de formation.